

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 1 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Moisissures X Silicone spécial

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

EAN 4044899150015 - MoisissuresX Silicone spécial transparent 310mL

EAN 4044899150114 - MoisissuresX Silicone spécial blanc 310mL

EAN 4044899150114 - MoisissuresX Silicone spécial Manhattan-gris 310mL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Produit de scellement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 2 de 12
Langue: fr-CH

Marquage spécial

EUH208

Contient 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Composé de: Polydiméthylsiloxane, matières de charge, additif et réticulant d'acétoxysilane.

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119489867-12-xxxx N°CE 265-148-2 CAS 64742-46-7	Distillats moyens (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1; H304.	< 20 %
REACH 01-2119484819-18-xxxx N°CE 265-149-8 CAS 64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1; H304.	< 20 %
N°CE 264-843-8 CAS 64359-81-5	4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 2; H330. Skin Corr. 1; H314. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1A; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. (EUH071). Estimation de la toxicité aiguë (ETA): Par voie orale: 567 mg/kg p.c.. Par inhalation, poussières/brouillard: 0,16 mg/L. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Irrit. 2; H315: 0,025 % ≤ C < 5 % Eye Irrit. 2; H319: 0,025 ≤ C < 3 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 100. Aquatic Chronic 1: M = 100.	< 0,025 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 3 de 12
Langue: fr-CH

Indications complémentaires:

Indication sur Distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Contient benzène: < 0,1%

Indication sur 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one:

Eye Irrit. 2; H319: 0,025 % ≤ C < 3 %

Skin Irrit. 2; H315: 0,025 % ≤ C < 5 %

Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %

ETA, par voie orale: 5667 mg/kg bw

ETA, par inhalation (poussières/brouillard): 0,16 mg/L

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de malaises, consulter un médecin.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 4 de 12
Langue: fr-CH

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.
Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.
Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. Ne pas laisser sécher le produit.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Porter un équipement de protection approprié.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Ne pas stocker à l'air libre.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.
Ne pas laisser se dessécher
Protéger d'un refroidissement en dessous de 0 °C.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants, amines, alcool et eau.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 5 de 12
Langue: fr-CH

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Suisse: VLE	700 mg/m ³ ; 100 ppm (vapeur)
		Suisse: VME	350 mg/m ³ ; 50 ppm (vapeur)
		Suisse: VME	5 mg/m ³ (Aérosol; fraction inhalable)

DNEL/DMEL: Indication sur Distillats moyens (pétrole), hydrotraités:
DNEL ouvriers, à long terme, systémique, par inhalation: 16,4 mg/m³
DNEL ouvriers, à long terme, systémique: 2,91 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, à long terme, systémique, par voie orale: 1,25 mg/kg bw/d

PNEC: Indication sur Distillats légers (pétrole), hydrotraités:
PNEC eau (eau douce): 0,00914 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,32 mg/L
PNEC station d'épuration: 100 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 140 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 14 mg/kg dw
PNEC terre: 28 mg/kg dw

Indication sur 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one:
PNEC eau (eau douce): 0,00003 mg/L
PNEC station d'épuration: 0,064 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 0,41 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 0,0034 mg/kg dw
PNEC terre: 0,062 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version:	2.2	Mise à jour:	4.3.2024	Page:	6 de 12
Remplace la version:	2.1	Date d'édition:	31.10.2024	Langue:	fr-CH

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374:1.
Type de gants: PVC, gomme.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Différentes couleurs.
Odeur:	Caractéristique, piquant
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Négligeable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Négligeable
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): Négligeable LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): Négligeable
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Négligeable
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	à 20 °C: 800.000 mPa*s
Viscosité, cinématique:	à 40 °C: >= 20,5 mm²/s
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: Pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Non déterminé
Densité:	à 20 °C: env. 0,98 g/mL à 23 °C: env. 0,98 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	env. 400 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 7 de 12
Langue: fr-CH

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le durcissement peut provoquer le rejet de : Acide acétique.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.
Ne pas laisser se dessécher
Protéger d'un refroidissement en dessous de 0 °C.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, amines, alcool et eau.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 8 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux, Cochon d'Inde: non sensibilisant (OECD 406)

Contient 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique. Aucune classification proposée sur la base des données négatives cohérentes.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Distillats moyens (pétrole), hydrotraités:
DL50 Rat, par voie orale: 5.000 mg/kg (OCDE 401)
DL50 Lapin, dermique: 2.000 mg/kg (OCDE 402)
CL50 Rat, par inhalation: 4.600 mg/m³/4h (OCDE 403)

Indication sur Distillats légers (pétrole), hydrotraités:
DL50 Rat, par voie orale: 5.000 mg/kg (OCDE 401)
DL50 Lapin, dermique: 5.280 mg/kg (OCDE 402)
CL50 Rat, par inhalation: 4.600 mg/m³/4h (OCDE 403)

Indication sur 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one:
ETA, par voie orale: > 567 mg/kg bw
ETA, par inhalation, (Poussières, brouillard): > 0,16 mg/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 9 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur Polydiméthylsiloxane:
Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)
Les siloxanes sont éliminés de l'eau par sédimentation ou adsorption par des particules de boues.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Produit, non durcis: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Produit, durcis: Pour être éliminé dans un incinérateur d'ordures ou être déposé sur une décharge avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 10 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: ID 9006

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

ADN: ID 9006,

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: Classe 9, Code: M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: -
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 11 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

1 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

< 1 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H330 = Mortel par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 = Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH208 = Contient 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail

Créée: 6.10.2020

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Silicone spécial

Numéro de matière S0010

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 12 de 12
Langue: fr-CH

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Asp. Tox.: Toxicité par aspiration
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
facteur M: Facteur de multiplication
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
pc: Poids du corps
PNEC: Concentration prédite sans effet
PVC: Polychlorure de vinyle
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.